

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 568 autorisant M. Nicoletto Mina à céder à M. Stefanos Myriallis, négociant à Addis-Abeba, de nationalité grecque, le droit de concession provisoire qui lui a été accordé par arrêté n° 1194 bis du 20 décembre 1948.

n° 568

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 juin 1951

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1951

Date du numéro
1 juillet 1951

VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1834

Vu le décret du 1er mars 1909 portant organisation de la Propriété foncière à la Côte Française des Somalis

Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'applications du décret susvisé

Vu l'arrêté n° 1194 bis du 20 décembre 1948 accordant en concession provisoire le lot n° 381 au Plateau du Marabout à M. Mina Nicoletto

Vu la demande de M. S. Myriallis en date du 11 avril 1951

Sur le rapport du Chef du Service des Domaines

Le Conseil Privé entendu dans sa séance du 5 juin 1951;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Nicoletto Mina est autorisé à céder à M. Stefanos Myriallis, négociant à Addis-Abeba, de nationalité grecque, le droit de concession provisoire qui lui a été accordé par arrêté n° 1194 bis du 20 décembre 1948 sur le lot n° 381 au Plateau du Serpent, immatriculé au Livre foncier sous le h° 437. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié, partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Côte Française des Somalis.

Le Gouverneur, N. SADOUL.